



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REÇU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

07 JUIL. 2023

Séance du 29 JUIN 2023

S/P ROCHEFORT

DÉLIBÉRATION n° 2023-21

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 AVRIL 2023

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-trois, le 29 juin à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
29	16	22	
Quorum : 15			
Présents : Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Christian BRUNIER), Danielle BALLANGER, Evelyne BAUDOUIN, Gilbert BERNARD, Pascale BERTEAU, Michel BOBIN, Philippe BODET (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE), Chantal DARNEL (a reçu pouvoir de Jacky BRILLOUET), Olivier DENÉCHAUD, Steve GABET, Christelle GRASSO (a reçu pouvoir d'Emmanuel JOBIN), Pascale GRIS, Marie-France MORANT (a reçu pouvoir de Chrystèle BOURGEOIS), Thierry PILLAUD, Brigitte SABOURIN (a reçu pouvoir de Serge AUGER), Jean-Michel SOUSSIN.			
Absents / excusés : Martine LLEU, Catherine BOUTIN (excusée), Jean-Pierre CHAPOT (excusé), Patrick DE BARDEREAU DE SAINT MARTIN (excusé), Paul LEBOT (excusé), Fabienne POUYADOU (excusée), Georges TOURENC.			
Également présents à la réunion : Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Madame Lydia JADOT, Assistante administrative			
Secrétaire de séance : Monsieur Philippe BODET		Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président	
Convocation envoyée le : 22/06/2023		Visa de la Sous-Préfecture de Rochefort du : <u>07/07/2023</u>	
		Date de publication sur le site internet : <u>18/07/2023</u>	

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 AVRIL 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX, Président,**

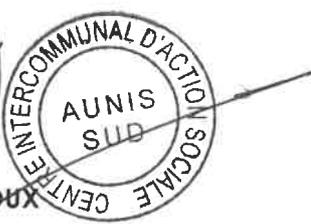
Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité,**

- approuve le procès-verbal de la séance du 25 avril 2023, qui a été communiqué par courrier ou courriel à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères, le 29 juin 2023

Le Président,

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance,

Philippe BODET



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.